

De nombreuses études scientifiques en attestent : la **pollution chimique** a des **impacts sanitaires néfastes chez l'humain et sur la biodiversité**, c'est aujourd'hui un fait indiscutable. Agriculture, industrie, combustion, biens de consommation courants etc. : de nombreux secteurs sont concernés. Comment alors expliquer que **la santé environnementale ne soit pas au cœur du pacte vert** pour l'Europe lancé le 11 décembre 2019 par la Commission européenne ?

La France a eu par le passé une **position de leader** sur ces questions, en témoigne les décisions prises sur l'interdiction du bisphénol A et la politique menée au sujet des perturbateurs endocriniens (PE). Si notre pays veut conserver cette place, il doit tout mettre en œuvre, dans le cadre de la **Présidence de la France à l'Union Européenne (PFUE)**, pour élaborer une **véritable politique de santé environnementale innovante et ambitieuse**, sans se contenter de vagues communications.

Concernant les produits chimiques, la PFUE doit s'articuler autour de grands axes tels que :

- la **réduction des expositions**;
- **l'évolution et la révision des réglementations**;
- **l'amélioration de la recherche**;
- la **veille sanitaire et environnementale**;
- la **responsabilisation des industriels**;
- ainsi que la **promotion des alternatives**.

Nous proposons **6 grands axes** accompagnés **d'actions réalisables ou en mesure d'être entreprises dans les 6 mois de la PFUE**.

### **1/ Réduire l'exposition des populations et de l'environnement aux substances chimiques toxiques.**

Cela passe en premier lieu par des actions de **réduction à la source des expositions** connues ou suspectées d'être néfastes pour la santé dans tous les milieux : air, eau, sols, alimentation, produits du quotidien, etc. notamment **pour protéger la santé des populations les plus vulnérables** (femmes enceintes, jeunes enfants, personnes malades, etc.). Des actions d'informations doivent aussi être développées.

#### **Nos demandes :**

- **S'opposer** au renouvellement de l'autorisation du **glyphosate** dont l'autorisation expire en décembre 2022<sup>1</sup>. Cela permettra en outre de répondre à la demande légitime des citoyens comme en témoignent les pétitions<sup>2</sup> ou les sondages<sup>3</sup>.
- Dans le cadre de la révision de la Directive sur l'utilisation durable des pesticides (SUD) publiée fin mars 2022 par la Commission européenne, la France doit obtenir l'inclusion des objectifs de réduction des pesticides de la stratégie "De la ferme à la fourchette"/Pacte

<sup>1</sup> Générations Futures, [Evaluation du Glyphosate, un rapport gravement biaisé !](#)

<sup>2</sup> [ECI Save and Farmers](#) et [Stop Glyphosate](#).

<sup>3</sup> [Sondage réalisé](#) par Générations Futures

Vert. Elle doit s'engager à **promouvoir la diminution de moitié de l'utilisation de tous les pesticides et l'élimination des plus dangereux**.<sup>4</sup> Cela peut se traduire concrètement par une meilleure promotion de la **production intégrée - IPM** (mise en place et contrôle)<sup>5</sup> ainsi que par la mise en place par les Etats membres d'objectifs contraignants (notamment dans les PSN<sup>6</sup>) aux moyens d'indicateurs appropriés.<sup>7</sup> La France doit obtenir **l'interdiction des substances actives prioritaires pesticides** citées dans le rapport des inspections générales<sup>8</sup>.

- **Dans le cadre de la Stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques**<sup>9</sup> publiée en octobre 2020 par la Commission, **demande l'interdiction sans dérogations possibles des produits chimiques dangereux**, des biens de consommation et des aliments : retirer en priorité du marché toutes les substances extrêmement préoccupantes (**SVHC**), les **PE** et les substances cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction - **CMR** (avérés et présumés), ou nocives pour le développement neurologique, y compris les **nanomatériaux**. Dans ces catégories, les substances suspectées doivent faire l'objet d'une recherche renforcée.
- Promouvoir **un vrai étiquetage environnemental** pour les produits alimentaires. Cela doit se traduire par l'adoption du **Planet Score** - y compris dans sa dimension pesticides - au niveau national tout en utilisant la PFUE pour accélérer la discussion sur **l'étiquetage durable de l'UE**, actuellement prévu pour 2023-2024. De plus, dans l'attente de la substitution ou du retrait du marché de ces substances dangereuses pour les autres produits de consommation courante, **proposer l'instauration d'un étiquetage** informant sur la présence de ces substances (cosmétiques, médicaments, biens de consommation courante et articles manufacturés).
- Sur la base de son expérience nationale, la France doit **alerter** les autres États membres sur l'approche insuffisamment protectrice de l'EFSA envers les travailleurs agricoles, les résidents et promeneur pour obtenir leur soutien dans le cadre d'une **révision du document d'orientation de 2014** sur l'évaluation de leur exposition<sup>10</sup>.

## 2/ Faire évoluer les réglementations européennes qui encadrent les substances chimiques

De nombreux rapport attestent des **carences** et **faiblesses** actuelles de ces réglementations notamment en matière **d'évaluation**. La France par son action pourrait grandement améliorer la situation.

### Nos demandes :

- Dans le cadre de la **Stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques**, demander de passer d'une réglementation substance par substance à une **approche par groupe de substances**, pour les PFAS, mais aussi au-delà pour toutes les autres polluants organiques persistants (POP) et PE en priorité, afin d'en finir avec les substitutions "regrettables".
- Dans ce même cadre : demander la **révision des critères** définissant une substance PE et obtenir une **définition commune** des PE dans toutes les réglementations européennes sur les produits chimiques (dont les réglementations sectorielles : cosmétiques, jouets,

---

<sup>4</sup> Définis comme des pesticides contenant des substances interdites et des candidats à la substitution ou à l'exclusion.

<sup>5</sup> PAN Europe [report on SUD evaluation](#) shows that France does call for better IPM implementation.

<sup>6</sup> PAN Europe, [Position on the EU Farm to Fork Strategy and the EU Biodiversity Strategy for 2030](#)

<sup>7</sup> PAN Europe, [Factsheet: which indicators to best measure the EU objective of pesticide use and risk reductions](#)

<sup>8</sup> [Utilisation des produits phytopharmaceutiques](#), tome 1, décembre 2017.

<sup>9</sup> Union Européenne, [Stratégie durable dans le domaine des produits chimiques](#)

<sup>10</sup> Une zone tampon minimale non pulvérisable de 25 mètres doit être appliquée aux maisons, aux terrains de jeu et aux zones publiques.

emballages alimentaires, etc.), introduisant un **niveau de preuve en trois catégories** (avérés, présumés, suspectés) qui est la position défendue par la France.

- La révision de la proposition du règlement **CLP** sera publiée durant la PFUE. La France doit encourager la Commission à **mandater l'EFSA** à tester systématiquement la **toxicité pour le développement** et **l'immunotoxicité** de toutes les substances. L'EFSA doit aussi accélérer significativement le processus d'**identification des pesticides PE**<sup>11</sup> et rendre compte publiquement de ses progrès, de la même manière que l'ECHA<sup>12</sup>. Il est urgent de **faire valider des tests** permettant de montrer des effets PE sur **l'axe thyroïdien**, ces derniers n'existant actuellement pas. Enfin et surtout, la France doit promouvoir la mise en place immédiate d'un facteur d'évaluation du mélange (MAF) par l'EFSA pour prévenir les **effets cocktail**<sup>13</sup>, conformément à la Stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques.
- **Intégrer** dans la révision du paquet pesticides l'évaluation des risques aiguës et chroniques **des formulations de pesticides** telles qu'elles sont utilisées par les utilisateurs finaux avec des tests in vivo<sup>14</sup>.
- **Interdire la mise sur le marché** de produits pesticides contenant des substances actives pour lesquelles – lors de l'évaluation des risques effectuée par l'UE – il n'y aurait pas eu une **prise en compte transparente et équitable par rapport aux études industrielles** de la littérature universitaire publiée les 10 ans précédents la demande (comme le prévoit le règlement 1107 / 2009)<sup>15</sup>.
- **Interdire** tous produits pesticides et biocides pour lesquelles il y aurait des données manquantes et **s'opposer aux dérogations** pour les **substances interdites** pour leur dangerosité.
- Afin de garantir plus de transparence, obtenir la **publication sur internet de toutes les données** des dossiers d'évaluation des substances y compris les données initiales et complémentaires fournies par les industriels (également entre le RAR et le Peer-Review) réalisés sur les **pesticides**, les **biocides**, les **plastiques**, les **nanomatériaux**, dans un format consultable. Cela doit passer également par la publication des **votes pris lors** des SCOPAFF.
- S'opposer aux **double-standards**. Les **aliments importés** dans l'UE doivent être entièrement **conformes** aux réglementations et aux normes sanitaires et environnementales de l'UE. Parallèlement à une réforme globale de la politique commerciale de l'UE, les **régimes d'exception** établis dans le cadre des pesticides **doivent être levés pour garantir qu'aucun résidu** de pesticides interdits dans l'UE ne **puissent être importés** dans les produits alimentaires et les aliments pour animaux.
- Veiller à ce que la Commission remette rapidement sa proposition de révision du règlement PIC<sup>16</sup> intégrant une **interdiction d'exportation de tous les produits chimiques non approuvés dans l'UE**, y compris les pesticides, comme le prévoit la Stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques.
- Procéder à une **surveillance post-approbation indépendante et systématique** des effets des pesticides et des biocides sur la santé et l'environnement. Le suivi est assuré par un fonds fourni par l'industrie des pesticides et des biocides, mais géré par **un organisme indépendant**.

---

<sup>11</sup> L'absence de données ne peut être interprétée comme une absence d'effets perturbateurs endocriniens ou une preuve de sécurité.

<sup>12</sup> [Endocrine disruptor assessment list - ECHA \(europa.eu\)](https://echa.europa.eu/en/endocrine-disruptor-assessment-list)

<sup>13</sup> PAN Europe, [How to best address cocktails effects in the Pesticide legislation?](#)

<sup>14</sup> [Secrets Toxiques](#)

<sup>15</sup> Générations Futures, [Evaluation du glyphosate : un rapport gravement biaisé !](#)

<sup>16</sup> Règlement (UE) n°649/2012

- Comme le suggère le rapport des inspections générales<sup>17</sup>, **créer une agence unique** pour la santé, l'environnement et l'alimentation, regroupant l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA),"

### 3/ Améliorer et accélérer la recherche

Les travaux de recherche sur les substances chimiques sont **coûteux, complexes et extrêmement longs**. Ils sont par ailleurs **morcelés et hétérogènes** selon les milieux. En France, la surveillance des PE dans les sols et l'air est **quasiment nulle**<sup>18</sup>. Des **moyens financiers plus importants** doivent être alloués aux travaux d'expertise européens.

#### Nos demandes :

- **Demander l'accélération** de la recherche sur les effets des polluants chimiques (PE, nanomatériaux, CMR, substances persistantes et bioaccumulables (PBT) et très persistantes et très bioaccumulables (vPvB), sur les « **effets cocktails** », sur les conséquences des **expositions multiples à faible dose** et sur l'**exposome**.
- **Défendre la mise en place des méthodes de tests adéquates**, en priorité sur le caractère PE des substances et sur les nanomatériaux par **des laboratoires et des chercheurs indépendants**. Leurs travaux doivent porter en priorité sur l'**identification des sources de contamination** (emballages et contenants alimentaires, cosmétiques, textiles, jouets, articles de puériculture, médicaments et dispositifs médicaux), **les modes d'exposition et les modes d'action** (effets cocktail, cumulatifs et transgénérationnels) sur les êtres humains et sur la faune et la flore et les écosystèmes
- **Proposer la mise en place d'un Institut des sciences de la santé environnementale européen** sur le modèle de l'Institut national des sciences en santé environnementale américain (*National Institute of Environmental Health Sciences – NIEHS*). Cet Institut de recherche européen permettrait le rassemblement d'un consortium sur la recherche en santé environnement et aurait pour mission de mieux comprendre les interactions entre l'environnement et la santé humaine.

### 4/ Doter l'Europe d'outils statistiques pour une mener une politique de santé environnementale globale

Il **n'existe actuellement pas** en Europe **de données complètes** sur l'**exposition des populations aux polluants industriels**, agricoles, etc., ni de registres complets de pathologies. Chaque État membre devrait être en mesure de fournir ces données, or en France, si l'on s'intéresse par exemple aux registres des cancers, on s'aperçoit que les 14 registres généraux métropolitains ne couvrent que 19 départements français<sup>19</sup>.

#### Nos demandes :

- **Initier le développement au niveau européen un système d'information géographique** sur le modèle du (*California Environmental Health Tracking Program*)<sup>20</sup> avec un maillage territorial renseignant l'exposition des individus de chaque pays européen à divers polluants, croisé aux registres des pathologies à une échelle fine du territoire (quartier).

<sup>17</sup> IGAS, [La santé environnement : recherche, expertise et décisions publiques](#)

<sup>18</sup> Générations Futures, [Rapport SNPE](#)

<sup>19</sup> Registres des cancers, [le réseau francim](#)

<sup>20</sup> [California Environmental Health Tracking Program](#)

- En particulier, **rendre publiques** sur un site Internet accessible à tous les **données d'utilisation des pesticides géolocalisés à la parcelle**<sup>21</sup>
- Dans le cadre de la **réforme européenne sur les statistiques agricoles**<sup>22</sup>, promouvoir la mise en place d'**un outil de collecte et de publication** des données annuelle systématique et électronique, non seulement sur les pesticides mais aussi les biocides et produits vétérinaires des registres de traitements avec une accès illimité et simplifié aux données brutes pour les autorités publiques nationales et européennes.

## 5/ Responsabiliser les industriels et faire appliquer le principe pollueur payeur

**Les industriels** ont une large **responsabilité** dans la pollution engendrée par la dissémination de substances chimiques sur le marché. Agir dans le cadre de la Stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques permettra de mieux réguler les activités des industriels.

### Nos demandes :

- **Prendre des sanctions financières** envers les industriels qui produisent et commercialisent des produits contenant des substances connues ou suspectées d'être dangereuses pour la santé et l'environnement (PE, CMR, SVHC, PMT) et qui ne développent pas de mesures de substitution sûres. La France doit aussi promouvoir une mesure qui vise à **augmenter la fiscalité**<sup>23</sup>, notamment sur les pesticides en fonction de leur dangerosité (redevances ciblées pour financer non seulement les évaluations, mais aussi des travaux plus fondamentaux de recherche).
- **Rendre la substitution et le développement de cycle de matériaux non toxiques** obligatoire (exemple des composés toxiques dans les plastiques recyclés). Le risque chimique doit être considéré dans sa globalité.
- **Mettre en place une clause** qui fait porter la **majeure partie des coûts** de recherche et développement de la substitution sur les **industriels** afin que les investissements ne reposent pas uniquement sur des fonds publics. Ce sont les industriels qui développent ces alternatives qui *in fine* en tireront les bénéfices.
- Demander aux **industriels de fournir une transparence totale sur le contenu chimique** des plastiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

## 6/ Valoriser les alternatives viables

Des alternatives **efficaces** et **immédiatement disponibles** existent pour préserver la santé humaine et l'environnement.

### Nos demandes :

- **Promouvoir l'agriculture biologique** en rendant les PSN plus ambitieux, notamment celui de la France qui se devra d'être exemplaire ce qui est loin d'être le cas actuellement<sup>24 25</sup>.

---

<sup>21</sup> Cf. décision CJUE

<sup>22</sup> Shake Ton Politique, [Interpellation sur les statistiques agricoles](#).

<sup>23</sup> PAN Europe, [Pesticide taxation](#)

<sup>24</sup> IFOAM, [Assessing organic farming support measures in current draft national CAP Strategic Plans for the Common Agricultural Policy 2023-2027](#)

<sup>25</sup> META, [The empty green tin of the new CAP](#)

- **Réaffirmer notre opposition aux OGM** (transgénèse) et abandonner le soutien aux **nouveaux OGM** (mutagénèse). Cela est indispensable pour assurer une crédibilité agroécologique à cette PFUE!
- **Ne pas prétendre** auprès de la Commission et des Etats membres que notre label Haute valeur environnementale (**HVE**) est un **modèle agricole durable à valoriser dans les PSN**, sauf à réviser profondément son cahier des charges<sup>26</sup>. En effet, ce type de système agricole - tel que proposé et défini - n'est **pas assez ambitieux pour pouvoir prétendre à être écologiquement durable** et devenir une alternative crédible à l'agriculture chimiquement intensive.

Avec ce document, nous partageons avec le Gouvernement français des axes pratiques qui permettraient à la France d'établir ses ambitions en engagements et actions concrètes. **À la moitié de la PFUE, nous analyserons si la France a su saisir ces opportunités.** Ce bilan montrera à la fois ce qui devrait être valorisé et ce qui devrait être amélioré.

#### Les ONG qui soutiennent également ces demandes sont:

PAN Europe, Réseau Environnement Santé, Justices Pesticides, Association Santé Environnement France, CCFD Terre Solidaire, Cantine sans Plastique France, BioConsommateurs, Miramap, Collectif BAMP!, Eva pour la vie, Stop aux cancers de nos enfants, ISF Agrista, Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique, Sciences Citoyennes, PRIARTEM

#### Contacts

Inès Le Dévéhat | Chargée de mission Plaidoyer, [plaidoyer@generations-futures.fr](mailto:plaidoyer@generations-futures.fr)  
 Nadine Lauverjat | Déléguée Générale, [nadine@generations-futures.fr](mailto:nadine@generations-futures.fr), +33 6 87 56 27 54



**Qui sommes-nous ?**

Fondée en 1996, Générations Futures est une association de **défense de l'environnement** à but non lucratif, agréée par le ministère de l'Écologie et reconnue d'intérêt général.

Nous menons des **actions** pour **informer** sur les risques de diverses pollutions et **promouvoir** des alternatives à ces produits menaçants la santé et l'environnement.

 **Nous contacter :**

<https://www.generations-futures.fr/>

**Adresse :** 179 rue Lafayette,  
75010, Paris

**Téléphone :** 0145790759

<sup>26</sup> IDDRI, [La certification Haute Valeur Environnementale dans la PAC : enjeux pour une transition agroécologique réelle](#)



## Annexe de contextualisation

Depuis les années 1950 des centaines de milliers de substances ont envahi le marché, la plupart du temps sans avoir été testées. Or, depuis les années 1960 de nombreux scientifiques alertent sur les dangers pour la santé et l'environnement de certaines de ces substances. La feuille de route présentant la future stratégie durable dans le domaine des produits chimiques (*Chemical strategy for sustainability*)<sup>27</sup> de l'Europe, rappelle qu'en 2018, les **produits chimiques dont les propriétés sont dangereuses pour la santé humaine** représentaient encore **74 % de la production chimique totale en Europe**, un pourcentage global inchangé depuis 2004. Quelque **3,5 millions de sites** à travers l'Europe **sont contaminés** par des substances dangereuses, y compris des substances très persistantes. **Et la production chimique devrait doubler à l'échelle mondiale d'ici 2030**<sup>28</sup>!

Nous sommes toutes et tous exposés à des contaminants. L'enquête française de biosurveillance Esteban<sup>29</sup> souligne que l'ensemble de la population est imprégné par des polluants chimiques, pour certains perturbateurs endocriniens (PE) ou cancérigènes, avérés ou suspectés. **Une enquête indépendante de Générations Futures** sur des échantillons de cheveux de jeunes femmes en âge de procréer et vivant en région parisienne révèlent que 21 PE ont été retrouvés en moyenne<sup>30</sup>.

Aussi, en France, comme dans l'ensemble des pays industrialisés, **une véritable épidémie de maladies chroniques**<sup>31</sup> menace la santé des populations et l'équilibre de nos systèmes de santé. Les principales causes sont très largement imputables à notre mode de vie et à la dégradation de notre environnement. Parmi les facteurs de risques principaux<sup>32</sup>, on retrouve **différentes formes de pollutions** : atmosphérique, de l'air intérieur, exposition à des allergènes, poussières ou à des produits chimiques. L'explosion de ces maladies et **leur relation avec l'exposition aux PE** a été mis en évidence en 2012 par un rapport de l'OMS<sup>33</sup> et dès 2009, l'*Endocrine Society*, composé de 18.000 scientifiques du monde entier lançait un cri d'alerte sur la nécessité de réduire l'exposition aux produits chimiques, surtout avant et pendant la grossesse<sup>34</sup>. De nombreuses autres études montrent que l'exposition à des PE est associée à des effets délétères et à l'apparition de maladies chroniques<sup>35 36 37 38</sup>. Il en est de même pour l'exposition aux pesticides qui par ailleurs présente pour beaucoup des mécanismes de types PE<sup>39</sup>. Il est temps que la France, ayant pris des décisions concernant la réglementation des perturbateurs endocriniens, devienne aussi exigeante sur l'utilisation des pesticides.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), **12 à 13 millions** de décès dans le monde, **soit 23%** de la mortalité globale, sont liés à **une cause environnementale** (pollution de l'air en premier, puis de l'eau en second). L'Agence européenne de l'environnement estime quant à elle à **13%, soit 630.000 décès en Europe**.<sup>40</sup> **L'exposition aux PE**, serait responsable de pathologies qui coûtent entre **157 et 270 milliards d'euros par an**, soit entre **1,2% et 2% du PIB de l'Union européenne (UE)**<sup>41</sup>.

---

<sup>27</sup> Union Européenne, [Stratégie durable dans le domaine des produits chimiques](#)

<sup>28</sup> Gouvernement Français, [Plan National Santé Environnement 4](#)

<sup>29</sup> Santé Publique France, [Enquête Esteban](#)

<sup>30</sup> Générations Futures, [Enquête Expert4](#)

<sup>31</sup> cancers, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires, stérilité, obésité, diabète, puberté précoce ou encore les troubles cognitifs et comportementaux

<sup>32</sup> À cela s'ajoute bien évidemment la sédentarité, une mauvaise alimentation et le tabagisme

<sup>33</sup> OMS, [Endocrine Disrupting Chemicals 2012](#)

<sup>34</sup> Endocrine Society, [Endocrine disrupting chemicals](#)

<sup>35</sup> Thaddeus T. Schug et al, *Endocrine Disrupting Chemicals and Disease Susceptibility*, J Steroid Biochem Mol Biol. 2011 November; 127(3-5): 204–215.

<sup>36</sup> Demetrios Petrakis et al, *Endocrine Disruptors Leading to Obesity and Related Diseases*, Int. J. Environ. Res. Public Health 2017, 14, 1282.

<sup>37</sup> Andrew G. Kirkley, *Environmental Endocrine Disruption of Energy Metabolism and Cardiovascular Risk*, Curr Diab Rep. 2014 June; 14(6): 494.

<sup>38</sup> [Plaquelette d'information](#) : *Perturbateurs endocriniens : s'informer pour se protéger*, Générations Futures

<sup>39</sup> Sara Mostafalou, *Pesticides and human chronic diseases: Evidences, mechanisms, and perspectives*, Toxicology and Applied Pharmacology 268 (2013) 157–177.

<sup>40</sup> Assemblée Nationale, [Compte Rendu n°64 Commission d'enquête sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale](#)

<sup>41</sup> Tel est le constat alarmant fait par une [série d'études scientifiques](#) publiées dans le *Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism* de l'*Endocrine society*, publiées en 2015